

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

Des codes spécifiques sont prévus pour les médecins et les tabacologues reconnus. Un document spécifique d'attestation de soin sera à remplir par les professionnels de santé qui n'ont pas de numéro INAMI.

Un document de suivi sera à joindre au dossier de chaque patient.

VOUS SOUHAITEZ VOUS SPÉCIALISER DANS LE SUIVI TABAGIQUE DE VOS PATIENTS ?

La formation interuniversitaire en tabacologie prépare à la recherche dans le domaine du tabac et à l'abord clinique du tabagisme avec une meilleure connaissance de l'aide au sevrage.

Les relations et les similitudes avec l'usage d'autres assuétudes y sont également étudiées.

La formation est ouverte aux professionnels de santé (médecins, infirmières, sages-femmes, pharmaciens, kinésithérapeutes, dentistes, ergothérapeutes, diététiciens en référence à l'article 78 de l'INAMI) de même que les licenciés en psychologie et les étudiants de dernière année de ces disciplines.

www.fares.be

PLUS D'INFORMATIONS

Consultez les sites :

www.tabacstop.be

www.fares.be

www.tabac.ssmg.be

Contactez le FARES : 02/512.29.36



Vous pouvez également vous renseigner auprès des associations partenaires suivantes :

Association Belge des Diététiciens de Langue Française • Association Belge des praticiens de l'art infirmier • Association Pharmaceutique Belge • Caisse des Soins de santé de la SNCB Holding • Centre du Cancer • Collège d'Omni-pratique Dentaire • Confédération Belge des Infirmiers Indépendants • Fédération des Aides et Soins à Domicile • Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes • Fédération des Centres de Planning et de Consultation • Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial • Fédération Laïque des Centres de Planning Familial • Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant • Fédération des maisons médicales • Fondation Contre le Cancer • Groupement des Unions Professionnelles Belges de Médecins Spécialistes • Groupement des Gynécologues Obstétriciens de Langue Française de Belgique • Ligue Cardiologique Belge • Ministère de la Santé de la Communauté Germanophone • Mutualité Chrétienne • Mutualité Libérale • Mutualités Libres • Mutualité Neutre de Bruxelles • Mutualité Socialiste • Office National de l'Enfance • Réseau Hôpital sans tabac • Société Belge d'Endocrinologie • Société Belge de Pédiatrie • Société Belge de Pneumologie • Société Royale Belge d'O.R.L. • Société Royale de Médecine Mentale • Société Scientifique de Médecine Générale asbl • Société Scientifique de Santé au Travail • Union des Kinésithérapeutes Francophones et Germanophones de Belgique • Union professionnelle des Chirurgiens belges • Union Professionnelle des Sages-femmes Belges.



Une campagne coordonnée par :



avec le soutien de :



VOTRE PATIENT EST PRÉOCCUPÉ PAR SON TABAGISME ?

Vous pouvez l'accompagner ou l'orienter.

Désormais, la consultation d'aide à l'arrêt auprès d'un médecin ou d'un tabacologue reconnu bénéficie d'un **remboursement partiel**.



Dans le cadre du Plan Cancer et à l'initiative du Service Public Fédéral Santé Publique, les consultations d'aide à l'arrêt tabagique réalisées auprès d'un médecin ou d'un tabacologue reconnu bénéficient d'un remboursement partiel de l'INAMI.

Intervention maximale par séance :

1 ^{ère} consultation (minimum 45 minutes)	30 euros
2 ^{ème} à 8 ^{ème} consultation* (minimum 30 minutes)	20 euros
Femmes enceintes : 8 consultations maximum par grossesse	30 euros

* sur une période de 2 années civiles.

COMMENT ABORDER LE TABAGISME DE VOTRE PATIENT LORS DE VOTRE CONSULTATION ?

Un arbre décisionnel peut vous guider pour aborder le sujet avec votre patient, tout en respectant son stade de motivation au changement (qu'il soit fumeur satisfait, ambivalent, prêt à arrêter ou en rechute). Il est disponible sur le site www.fares.be

Des outils à l'attention des médecins sont téléchargeables sur www.tabac.ssmg.be

VOTRE PATIENT FUME ? IL VOUDRAIT ARRÊTER DE FUMER ET SOUHAITE UNE AIDE ?

Arrêter de fumer est possible même si ce n'est pas toujours facile. C'est renoncer à un comportement et à ses avantages. Le fumeur doit se défaire d'un geste maintes fois répété, faire face aux envies de fumer et au manque de nicotine.

Rechercher des alternatives au tabac pour déjouer les pièges de la dépendance physique, comportementale et psychologique peut nécessiter pour certains un accompagnement spécifique.

Désormais, **une intervention est prévue** pour les consultations d'aide à l'arrêt.

VERS QUI ORIENTER VOTRE PATIENT ?

Les médecins, tabacologues ou non, désireux d'accompagner leur patient dans leur démarche.

Les tabacologues reconnus. Ce sont des professionnels de santé (sages-femmes, infirmières, dentistes, pharmaciens, diététiciens, etc.) ou des licenciés en psychologie, qui ont suivi une formation spécifique dans l'aide à l'arrêt du tabac. Ils exercent, entre autres, en équipe pluridisciplinaire au sein de Centres d'Aide aux Fumeurs (CAF®) agréés.

L'annuaire des tabacologues est disponible sur les sites : www.tabacstop.be et www.fares.be

Votre patient souhaite une aide individuelle ?

Les médecins et tabacologues reconnus peuvent accompagner sa démarche.

Votre patient préfère-t-il un accompagnement en groupe ?

La dynamique de groupe offre un soutien et des conseils. Pour que le remboursement de la consultation collective soit effectif, le prestataire doit être un médecin ou un tabacologue. L'annuaire des tabacologues renseigne les dynamiques collectives.

Votre patient va être hospitalisé ?

Sachez que certains hôpitaux disposent d'un service d'aide à l'arrêt tabagique accessible à leurs patients ou aux personnes extérieures à l'hôpital : www.hopitalsanstabac.be

Hormis les consultations, votre patient souhaite un soutien téléphonique ou online ?

La Ligne Tabac Stop : 0800 111 00 est gratuite et accessible de 15 à 19h. Des conseils, des informations et/ou un accompagnement sont offerts par des tabacologues.

Le Coach Tabac Stop est un programme d'accompagnement en ligne accessible sur le site web : www.tabacstop.be

L'accompagnement intensif d'un **Coach personnel** est un soutien téléphonique réalisé par des tabacologues. Il peut être demandé via www.tabacstop.be ou le **0800 111 00**.